

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_4_8

L' an deux mille vingt deux, le lundi 23 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Presbytère Salle des mariages à Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 17 Mai 2022

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Délibération autorisant
la signature de la convention
de disponibilité pour le
développement du volontariat
avec le Service Départemental
d'Incendie et de Secours (S.D.I.S)**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du « personnel », expose à l'assemblée :
Suite au rendez-vous du 10 mai 2022 avec le Président, le Vice-président en charge du personnel, la Directrice Générale des Services, le chef d'équipe du service de collecte, la responsable RH et les représentants du S.D.I.S à savoir : M. EL BAZAZI Nasser pour la caserne de Les Vans et M. CHANEAC Damien commandant et conseiller volontariat du groupement territorial Sud, il a été convenu qu'au regard des difficultés de recrutements de pompiers volontaires sur le territoire, de réactualiser la dernière convention prise avec le S.D.I.S afin de concilier le temps de travail des agents pompiers volontaires et les interventions qui pourraient avoir un impact sur la disponibilité de ces agents dans leur travail.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;**

DECIDE :

- D'accéder à la proposition du Président afin qu'il signe la convention de disponibilité pour le développement du volontariat et tout document s'y rapportant,
- Les crédits nécessaires s'y rapportant, seront inscrits au budget et ceux à venir.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220523-D_2022_4_8-DE



Emis le 23/05/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le